

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 17 (1888)

Heft: 4

Rubrik: Une question d'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne, Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Intérêts de la Société.* — *Une question d'actualité.* — *Echos des revues.* — *Partie pratique.* — *Bibliographies.* — *Signification du mot « Uechtland ».* — *Travaux manuels.* — *Correspondances.* — *Chronique de l'Exposition scolaire.* — *Nouveaux envois.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Dans sa dernière séance, le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation a décidé que l'assemblée générale annuelle aura lieu à Bulle, le jeudi 14 juin prochain.

M. Demierre, instituteur à Vuadens, est désigné comme rapporteur de la première question qui y sera discutée: *Importance et choix des moyens d'émulation dans l'enseignement primaire.*

M^{lle} Hubert, Félicite, institutrice à Cormérod, est rapporteur de la deuxième question: *Modifications à apporter dans l'instruction de la jeune fille et spécialement dans la formation de l'institutrice.*

Les membres du corps enseignant qui traitent ces sujets feront parvenir leurs compositions aux rapporteurs désignés, le 20 avril au plus tard. Ceux-ci adresseront, pour le 20 mai, au Rédacteur du *Bulletin pédagogique*, leurs travaux, qui paraîtront en supplément dans le numéro de juin.

LE COMITÉ.

UNE QUESTION D'ACTUALITÉ

Sous le titre d'*Ecole et agriculture* une intéressante polémique a surgi entre deux journaux fribourgeois, la *Liberté* et le *Fribourgeois*. Convient-il de donner, dans les écoles primaires du canton de Fribourg, canton essentiellement agricole, des notions d'agri-

culture ? Tel est le thème de la discussion engagée. Pour nous, nous croyons que la *Liberté* a pleinement raison en affirmant que des leçons d'agriculture peuvent être d'une grande utilité à nos futurs agriculteurs, mais sans vouloir citer tous les arguments exposés par la *Liberté*, qu'il nous soit permis de placer sous les yeux des lecteurs du *Bulletin* quelques extraits de cette polémique. Les instituteurs pourront ainsi juger par eux-mêmes de la valeur des objections présentées par le *Fribourgeois*. Ils sauront aussi ce qu'il faut penser de ceux qui veulent voir dans l'enseignement intuitif, dans nos livres de lecture, dans tout notre enseignement, des tendances matérialistes.

Le correspondant du *Fribourgeois*, dit la *Liberté*, répugne à voir introduire des notions agricoles dans les leçons scolaires, par la crainte de donner à l'enseignement une tendance de plus en plus matérialiste. Le scrupule est honnête, mais est-il raisonnable ? En quoi les notions agricoles poussent-elles l'âme et l'esprit de la jeunesse au matérialisme ? Jusqu'ici on avait généralement cru le contraire. L'on estimait la vie des champs éminemment favorable à la conservation et à l'affermissement des idées religieuses. De fait, c'est au sein des populations rurales que maintenant l'on trouve plus qu'ailleurs l'antique foi et les vertus qui l'accompagnent.

Ebranlera-t-on la foi et les pratiques religieuses par cela seul qu'on apprendra à la jeunesse à tirer un meilleur parti des ressources de notre sol ? C'est en tout cas une assertion bien aventurée. Si nous regardons autour de nous, ce ne sont pas précisément les bons agriculteurs qui, dans les paroisses, donnent le plus de soucis au curé. Et si vous entendez, dans les auberges de Fribourg, comme cela arrive parfois aux jours de marché, des paysans tenir des discours irrégieux ou immoraux, soyez sûr que neuf fois sur dix vous avez devant vous des agriculteurs qui ont mal fait ou qui sont en train de mal faire leurs affaires.

Dieu a condamné l'humanité au travail, et pour la grande majorité des hommes, c'est le travail manuel qui est imposé par les nécessités de l'existence. Telle est la loi providentielle de l'humanité déchuë. Peut-on croire qu'en faisant la volonté de Dieu, l'homme incline par la nature même des choses vers le matérialisme ? Ne voyons-nous pas, chaque jour, précisément le contraire ? L'oubli des vérités supérieures, l'asservissement aux penchants déréglés ne sont-ils pas plutôt le danger des classes qui ne se livrent pas aux travaux manuels, ou qui tout au moins ne travaillent pas au milieu de la nature ?

Il ne faudrait pas vivre dans le monde des utopies, et oublier que l'homme a un corps à nourrir. Il y a beaucoup de sagesse dans le vers de Molière :

Je vis de bonne soupe et non de beau langage.

Aujourd'hui il se fait une transformation fondamentale dans l'agriculture. A la place des pratiques traditionnelles et, comme on dit à tort, routinières, la science a introduit de nouveaux usages, des procédés que je n'ai pas à apprécier en eux-mêmes, mais en dehors desquels la lutte est impossible avec nos concurrents. Or, il ne faut pas oublier que la lutte existe, acharnée, incessante, dans la production agricole tout comme dans la production industrielle et dans le commerce. Ce sont, par exemple, les fabriques de lait condensé d'Amérique et d'Allemagne qui mettent en question les fabriques de Guin et de Cham. Nos fromages se verront disputer toujours plus les marchés étrangers par les fromages de la Bavière et du Jura français, et ainsi de suite pour tous les produits agricoles.

La lutte existe donc, et il ne dépend pas de nous de la supprimer. De deux choses l'une, ou nous nous mettrons en mesure de la soutenir, ou nous continuerons à suivre des errements aujourd'hui abandonnés partout ailleurs.

En ce dernier cas, notre population est condamnée à l'appauvrissement. Croyez-vous qu'elle sera alors plus morale, plus pieuse, plus ferme dans ses principes religieux ? On n'oserait le soutenir. Et renoncât-on à la lutte au-dehors, qu'on n'y échapperait pas au-dedans. Ne voyons-nous pas depuis nombre d'années les fermiers bernois et les fermiers lucernois accaparer tous les beaux domaines du nord du canton ; ne voyons-nous pas aussi des étrangers acheter nos meilleures propriétés ? Où en arriverons-nous, si cet état de choses dure encore quelque temps ? Le sol fribourgeois n'appartiendra plus aux Fribourgeois ; l'exploitation du sol passera toujours plus à des mains étrangères. Notre population, dépouillée du sol et du travail, tombera dans un prolétariat agraire. Sont-ce là des perspectives bien réjouissantes, et en patronnant une ligne de conduite qui mène fatalement à cette situation, espère-t-on remporter un bien grand triomphe sur le matérialisme ?

Non, non, la première condition pour élever son âme vers les régions supérieures, c'est d'avoir au moins de quoi vivre en travaillant. *Primum vivere, deinde philosophari*. La pauvreté, c'est-à-dire la condition de ceux qui suffisent à leurs besoins par leur travail, place sans doute l'homme dans une situation favorable à une vie probe et religieuse, parce qu'elle le soustrait et aux dangers du superflu et aux tentations de la misère. Ce sera toujours la condition commune de l'humanité. Mais il en est autrement du paupérisme qui constitue une plaie religieuse autant qu'un danger social.

Partout autour de nous, les catholiques reconnaissent la nécessité de s'armer de la science pour n'être pas inférieurs à leurs concurrents sur le terrain de l'agriculture. Hier, je parlais de ce qui se fait en Belgique ; je pourrais indiquer ce qu'a fait le Centre allemand pour améliorer la situation des populations agricoles.

Je pourrais montrer nos amis de l'Autriche, se préoccupant, avant tout, de la question agraire. Je pourrais citer maints passages du *Moniteur de Rome*, qui suit avec attention tout le travail économique des catholiques en Europe, et qui les a encouragés et approuvés dans tout ce qui a été fait pour le progrès agricole, comme pour les réformes industrielles. Mais cela nous mènerait trop loin. Il me suffit de constater l'isolement dans lequel se trouve le *Fribourgeois* au milieu de toute la presse catholique du monde. A sa place, nous ne nous sentirions pas rassurés en nous voyant seul contre tous.

Le correspondant du *Fribourgeois* ne croit pas que tout soit fait pour l'instruction et l'éducation religieuse parce que le règlement des écoles assigne un certain nombre d'heures pour cette branche d'enseignement. Nous sommes sur ce point tout à fait de son avis. « Un enseignement est religieux, non pas tant à cause du temps plus ou moins considérable consacré à la religion, qu'à cause de l'esprit éminemment religieux qui doit inspirer l'ensemble de l'enseignement et dont le maître doit être pénétré avant tout. »

C'est très juste; mais en quoi ces considérations condamnent-elles l'introduction de notions agricoles à l'école? Est-ce qu'un maître pénétré de l'esprit religieux, pourra moins aisément élever l'esprit des enfants vers Dieu en parlant de la greffe ou des assolements, qu'en expliquant le pluriel de *aïeul* ou la preuve de la multiplication par 9?

Jusqu'ici l'on avait cru que le spectacle de la nature et l'étude de ses lois était un des moyens à employer pour inspirer ou affermir les sentiments religieux. Depuis le Psalmiste proclamant que « les cieux racontent la gloire de Dieu et que le firmament annonce l'œuvre de ses mains, » jusqu'aux derniers apologistes de la religion qui ont tiré de la création de puissants arguments pour établir l'existence et les perfections du Créateur, toute l'humanité contredit les singulières idées qui semblent dicter la correspondance du journal bullois.

Le correspondant critique les sujets de composition traités généralement dans beaucoup de nos écoles, et où percerait une tendance rigoureusement égoïste et utilitaire. A son avis, il faudrait des sujets puisés ordinairement aux sources lumineuses et fécondes de la religion et de l'histoire chrétienne. Assurément la tendance signalée dans le *Fribourgeois* est condamnable et incompatible avec une forte éducation; si elle existe quelque part, il suffira de la signaler aux autorités scolaires et spécialement aux inspecteurs scolaires. Mais le correspondant ne va-t-il pas à son tour trop loin en demandant que les sujets donnés aux enfants soient pris à peu près exclusivement aux sources de la religion et de l'histoire chrétienne? N'oublie-t-il pas un peu trop que nous ne sommes pas de purs esprits, et que l'école doit préparer dans l'enfant l'homme qui aura des relations d'affaires avec ses semblables. Nous sommes en présence de deux tendances

également condamnables à nos yeux : celle de ceux qui veulent en bannir à peu près tout ce qui ne l'est pas. Nous est avis que : *in medio stat virtus*.

Le correspondant du *Fribourgeois*, qui semble avoir mis sa tête entre ses deux mains pour mieux s'abstraire de tout ce qui se passe autour de lui, nous paraît, en particulier, avoir oublié que nous ne pouvons pas faire tout ce que nous voudrions ; nous sommes gênés par un certain article 27 de la Constitution fédérale, article que nous réprouvons, que nous avons repoussé par notre vote en 1874, mais dont nous sommes cependant obligés de tenir compte.

Cet article, tel qu'il est interprété, interdit tout manuel scolaire ayant une teinte confessionnelle ; l'enseignement du maître ne peut non plus pas être confessionnel ; de sorte que si le règlement des écoles a fait large la part de l'enseignement de la religion par le prêtre, c'est avec raison et pour suppléer à ce qui pouvait autrefois et ne peut plus être demandé à l'instituteur le mieux disposé.

N'oublions pas non plus qu'en ces matières, nous avons à compter avec la situation et les réclamations en sens contraire des catholiques d'autres parties de la Suisse. Ainsi, tandis que le correspondant du *Fribourgeois* diminuerait volontiers les leçons de catéchisme faites par le prêtre, et donnerait en compensation à l'enseignement de l'instituteur une tendance plus religieuse, nous venons d'assister à une manifestation collective du clergé du canton de Zurich, demandant tout le contraire, c'est-à-dire que l'instituteur ne s'occupe absolument pas de religion, mais qu'un nombre d'heures raisonnable soit donné au prêtre pour soigner l'instruction religieuse des enfants catholiques.

L'on voit par cet exemple, auquel nous en pourrions ajouter bien d'autres, que la question soulevée en passant par le correspondant du *Fribourgeois* est assez complexe. Il ne suffit pas, pour la résoudre, de se fermer à clef dans son cabinet et de s'attabler devant des in-octavo. Surtout nous ne comprenons pas que l'enseignement de quelques notions d'agriculture soit de nature à nuire au caractère religieux et chrétien que l'école doit avoir sans conteste.

A notre grande surprise, le *Fribourgeois* nous accorde, dans la seconde lettre de son correspondant, tout ce que la première semblait nous refuser, par crainte du matérialisme.

Il nous accorde que, « au temps où nous vivons, il y a quelque chose à faire en faveur de l'agriculture ; que cet art demande à être mieux connu pour être pratiqué d'une manière plus rationnelle et plus profitable. »

L'exemple et les leçons des parents ne suffisent pas ; il faut « apprendre aux élèves des notions incontestablement utiles qu'ils n'auraient pas acquises dans leur ensemble sans l'auxiliaire » un enseignement spécial.

Cela posé, pour le *Fribourgeois* la question se pose entre l'enseignement à donner dans les écoles primaires et régionales, et l'enseignement à organiser dans des écoles d'agriculture.

Naturellement, le correspondant du journal bullois est pour la seconde alternative. Pourquoi? Il en donne quelques raisons assez faibles que nous examinerons, et il en omet une fondamentale, qui est l'esprit de contradiction.

Elle peut se résumer dans la parole du Patriarche biblique : « Si tu vas à droite, j'irai à gauche, si tu vas à gauche, j'irai à droite. »

Si la *Liberté* ou son collaborateur avait proposé d'établir plusieurs écoles d'agriculture, tenant compte des différentes cultures usitées dans notre canton, que d'objections n'aurait-on pas soulevées? On nous aurait effrayés avec la dépense, on nous aurait prouvé que, partout ailleurs, c'est à peine si on a une école d'agriculture pour un demi-million d'âmes, ce qui se comprend d'autant plus que ce genre d'écoles forme à la grande plutôt qu'à la petite culture. On nous aurait montré Vaud reculant devant la charge d'une seule école d'agriculture et se contentant des cours donnés l'hiver à Lausanne. On nous eût montré le canton de Berne repoussant l'an passé un projet d'école d'agriculture. Au besoin, on nous eût reproché de vouloir écraser sous une concurrence soutenue par l'État des créations dues à l'initiative privée.

On n'eût pas manqué de faire remarquer que, dans une école d'agriculture, la moitié ou les trois quarts du temps se passent à des travaux pour lesquels il suffit de l'exemple et de la pratique paternelle. Mieux vaudrait faire abstraction de ce qui n'est que main d'œuvre agricole, et limiter les leçons aux « notions incontestablement utiles qu'on n'acquerrait pas dans leur ensemble sans l'auxiliaire » d'une école.

On eût ajouté, ce qui est vrai, que les écoles d'agriculture sont aujourd'hui condamnées. C'est une institution du temps du fusil à pierre. Précisément parce que les jeunes gens peuvent apprendre dans leur famille tous les travaux agricoles, il est inutile de les leur enseigner dans un milieu factice et moins favorable. Aussi, voyons-nous substituer aux écoles d'agriculture d'autres formes d'enseignement plus techniques. Ce sont, tantôt des cours d'hiver comme à Lausanne, en Belgique, en Allemagne; tantôt des cours universitaires comme en Allemagne et à Lille; tantôt des cours à la fois théoriques et pratiques pour des branches spéciales, telles que la fabrication du fromage et l'arboriculture, branches dans lesquelles l'art contribue autant que la science à la perfection des produits. Pour ces divers motifs, l'enseignement de l'agriculture ne devra-t-il pas trouver une place toute naturelle dans l'Université de Fribourg, dont la création ne se fera sans doute plus attendre longtemps?

On nous eût montré, dans le programme des écoles primaires, plus d'une branche, certes, moins utile pour les enfants de la

campagne que ne le sont des notions d'agriculture; d'où l'on aurait conclu à alléger certaines parties du programme, et à initier quelque peu l'enfant, que l'on garde jusqu'à sa seizième année, à la profession qu'il aura à exercer toute sa vie.

On eût fait valoir, en outre, qu'en chargeant l'instituteur de répandre les notions d'agriculture on les vulgarisait, tandis qu'une école spéciale ne pouvait profiter qu'à une faible minorité d'agriculteurs. On eût ajouté qu'en éloignant les jeunes gens de la maison paternelle pour les réunir dans une ferme-école, on affaiblissait l'esprit de famille et on exposait ces jeunes gens aux dangers inhérents à des agglomérations difficiles à surveiller efficacement.

Que n'aurait-on pas pu nous objecter encore ?

Notre proposition étant toute différente, se heurte naturellement à d'autres objections. Il en sera toujours ainsi dans les affaires humaines. Rarement le parti à prendre s'impose avec tant d'évidence, qu'on ne puisse pas exprimer des critiques. La prudence ne consiste pas à s'arrêter devant toute critique — on se condamnerait à l'inaction — mais à faire loyalement la part des avantages et la part des inconvénients; si les premiers l'emportent, il faut prendre résolument son parti et aller de l'avant, tout en corrigeant en pratique, dans la mesure du possible, ce qu'il y a d'imperfections inhérentes à toute solution humaine. (La *Liberté*.)

ECHOS DES REVUES

La Tribune des instituteurs et des institutrices. C'est sous ce titre que paraît, deux fois par mois, une revue pédagogique française, parvenue à sa cinquième année. Elle justifie pleinement le nom qu'elle porte et elle est vraiment l'œuvre des instituteurs laïques français. Les travaux ne sont pas dus à un nombre restreint d'auteurs; mais, si je puis m'exprimer ainsi, les instituteurs se relayent et prennent la plume tour à tour. « *La Tribune* est bien le *Journal des Instituteurs*. Ce sont eux, en effet, qui en sont les rédacteurs; depuis sa fondation plus de six cents y ont collaboré. » (*Tribune*, n° 2, 15 janvier 1888.)

Qu'il nous soit permis de rappeler en passant que le *Bulletin pédagogique* est aussi comme une *Tribune* où chaque instituteur peut monter; les colonnes de l'organe de la Société fribourgeoise d'éducation sont ouvertes à tous les membres de notre corps enseignant comme celles de la *Tribune* aux instituteurs français.

Analysons la plupart des articles publiés dans la *Tribune* depuis le 1^{er} décembre jusqu'au 1^{er} février. Nous omettons tout ce qui paraît sous la rubrique : « Législation scolaire et intérêts du personnel. »

Le n° 23 (1^{er} décembre 1887) débute par un article sur le surmenage à l'école. « Surmenage !... voilà un mot nouveau qui a eu une rapide et brillante fortune... Il faut, je crois, chercher la cause de tout le bruit qui